



AGENCE MCA-MOROCCO

DEMANDE DE DEVIS

Rabat, le 18 janvier 2023

**Acquisition, Fourniture et livraison des élévateurs pour les projets financés par FONZID:
Projet de développement d'une économie circulaire pour une zone industrielle durable – DECZID
dans l'arrondissement de Sidi Bernoussi, situé à la ville Casablanca (Association Tatmine) (Projet
0223).**

N°: DD/SH/ SH/MCA-M/LI-58-B/COMPACT

Monsieur/Madame,

Le Gouvernement du Royaume du Maroc et Millennium Challenge Corporation ont signé un deuxième programme de coopération (Compact II) le 30 Novembre 2015, d'un budget de 460,5 millions de dollars US (« Financement MCC »), auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement du Maroc de 15% au minimum, destiné à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Maroc.

L'Agence MCA-Morocco est l'entité chargée par le Gouvernement marocain de coordonner et d'exécuter le Programme du Compact. Désignée comme Entité Responsable, cette Agence établit et signe les contrats et a la responsabilité de garantir la mise en œuvre adéquate du Programme.

L'Agence MCA-Morocco, vous invite à soumettre une proposition de prix pour les besoins de l'Agence pour la fourniture, installation et mise en service à l'état neuf des équipements, conformes aux spécifications de la présente Demande de Devis

DOCUMENTS A FOURNIR DANS L'OFFRE

Votre offre comprendra :

- Le bordereau des prix (voir cadre du Bordereau des prix de l'Annexe A) ;
- Le bordereau technique (voir le Bordereau Technique Détaillé de l'Annexe B) ;
- Les Brochures, Photos et Descriptions du matériel proposé ;
- Un dossier technique tel que décrit ci-après.

Le devis doit comprendre tous les produits et services.

Votre devis devra être détaillé, signé et cacheté, pour permettre à l'Agence MCA-Morocco de vérifier la conformité avec les besoins exprimés et devra être accompagné par des fiches techniques détaillées de chaque produit mentionnant clairement la marque et la référence du modèle proposé /Brochures/Photos/Descriptions permettant l'évaluation de votre offre, avec un tableau montrant les spécifications techniques exigées par le maître d'ouvrage (MCA-Morocco) et les spécifications techniques proposées par le soumissionnaire (Formulaire de l'Annexe B à renseigner).

Un dossier technique comprenant :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du soumissionnaire et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le soumissionnaire a participé et la qualité de sa participation.
2. Les attestations délivrées par les acheteurs publics ou privés ou par les hommes de l'art, sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.
3. Un plan d'atténuation des risques décrivant les procédures et protocoles pour éviter et réduire les risques de contamination et propagation de la covid-19 lors de la mise en œuvre de la présente prestation

ARTICLE 1 : OBJET DE LA DEMANDE DE DEVIS

La présente Demande de Devis consiste en la fourniture et livraison des élévateurs pour les projets financés par FONZID :

- Un (01) chariot élévateur électrique
- Une (01) transpalette manuelle

Les biens et services à fournir dans le cadre de cette Demande de de Devis rentrent dans le cadre de Projet de développement d'une économie circulaire pour une zone industrielle durable – DECZID dans l'arrondissement de Sidi Bernoussi, situé à la ville Casablanca (Association Tatmine) (Projet 0223).

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Les matériels à fournir dans le cadre de la présente Demande de Devis devront être conformes à l'ensemble des prescriptions techniques minimales indiquées à l'**Annexe B**.

Le fournisseur est tenu de fournir les équipements cités à l'**article 1 ci-haut**, et prendre en charge la livraison, l'installation et la mise en marche de tous les équipements, ainsi que la configuration, le cas échéant et la fourniture des prestations et services décrits dans l'**Annexe B**.

Ces prestations comprennent notamment les éléments suivants :

La fourniture, le déploiement, l'installation et la mise en service des équipements. Les quantités du matériel à livrer sont précisées à l'Annexe A- **Cadre de Bordereaux des Prix Estimatifs et quantitatifs**.

Qualité de service

Le fournisseur s'engage à superviser le service afin d'effectuer les diagnostics nécessaires et de remédier aux anomalies conformément aux dispositions de l'article 7.

Considération spéciale

En raison de la situation sanitaire exceptionnelle liée à la covid-19, le prestataire devra fournir un plan d'atténuation des risques décrivant les procédures et protocoles pour éviter et réduire les risques de contamination et propagation de la covid-19 lors de la mise en œuvre de la présente prestation. Ce plan devra être établi à partir du canevas en Annexe G intégrant l'ensemble des directives de MCC. Le respect des exigences nationales en la matière est aussi obligatoire.

ARTICLE 3 : REGLES D'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS

Le fournisseur exécutera sa prestation selon les modalités suivantes :

1. Partie matérielle

Le fournisseur doit fournir, en langue française, les manuels d'utilisation de tout équipement ou matériel fourni

ARTICLE 4 : SPECIFICATIONS MINIMALES DES PRESTATIONS DEMANDEES

Les spécifications sont consignées dans le tableau de l'Annexe B « **Bordereau Technique Détaillé** »

ARTICLE 5 : PRESENTATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

Pour tous les articles, chaque soumissionnaire est tenu de présenter :

- Une documentation technique, mentionnant clairement le nom de la marque, la référence du modèle et les caractéristiques techniques du matériel proposé accompagné d'une photo ainsi qu'un prospectus commercial du produit proposé. Elle peut contenir également tous les éléments d'information que le fournisseur entend porter à la connaissance de la commission d'évaluation des offres, relativement à l'article considéré.
- Le bordereau de l'Offre technique détaillé (suivant modèle objet de l'annexe D) qui récapitule dans les moindres détails les caractéristiques des équipements proposés avec des descriptifs techniques hautement détaillés, les marques, les types, l'origine, la force, les puissances, les capacités et tous les paramètres et les spécifications nécessaires à l'évaluation des offres.

La documentation technique doit être présentée en langue française, dans un dossier numérique (document scanné) séparé portant en gros caractères, outre les noms, adresse du fournisseur, l'objet et le numéro de la Demande de Devis et la mention « **DOCUMENTATION TECHNIQUE** ». Le dossier numérique de la documentation technique doit être présenté en indiquant clairement le numéro et la désignation de l'article concerné.

Votre devis devra se conformer aux conditions suivantes :

Devise	Dirhams marocains (MAD) ou Dollar américain (USD).
Date de livraison requise*	Un (1) mois et quinze (15) jours au maximum après la réception de l'ordre de service
Fabricant (Attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison)	12 mois minimum à compter de la date de la réception provisoire
Période de validité de votre devis de chaque lot	90 jours
Devis à soumettre via :	Par voie électronique via le lien Dropbox indiqué à l'article 14 « Date limite de Dépôt des Offres » de la présente Demande de Devis.

**Veuillez proposer votre meilleur délai de livraison sans toutefois dépasser les délais de livraison indiqués, à partir de la date de réception de l'Ordre de Service de la part de l'Agence MCA-Morocco et votre meilleur délai de garantie (Voir les conditions de livraison).*

Dans le cas où votre devis est sélectionné, à la suite de la procédure d'évaluation, et avant la signature du bon de commande, il vous sera demandé de fournir les documents suivants, ou les documents équivalents pour les entreprises non-résidentes au Maroc :

- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur (Modèle 9) ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le soumissionnaire est en situation fiscale régulière.
- Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le soumissionnaire est imposé ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le soumissionnaire est en situation régulière envers cet organisme ;
- Une attestation de RIB avec SWIFT.

ARTICLE 6 : DELAI DE GARANTIE

Le fournisseur déclare et garantit que les biens sont neufs, d'origine constructeur, qu'ils n'ont jamais été utilisés et qu'ils intègrent toutes les améliorations récentes en termes de conception et de matériaux.

Pour les équipements qui seront livrés dans le cadre du marché résultant de la présente Demande de Devis, il est exigé une garantie matérialisée par une attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison.

La période de garantie fournisseur est de **douze (12) mois** ; elle sera appliquée à compter de la date de la réception provisoire des équipements.

Toutefois, ce délai sera prolongé au cas où certaines défaillances sont constatées sur le matériel au moment de la réception définitive.

ARTICLE 7 : CONTINUITÉ DE SERVICE ET SUPPORT TECHNIQUE

1. Portée de la garantie

Durant la période précitée à l'article « **Délai de Garantie** », la garantie inclut :

- La maintenance préventive des équipements et du matériel pendant toute la durée de garantie suivant un programme de maintenance préétabli et validé avec les instituts bénéficiaires ;
- La maintenance curative et la réparation des dysfonctionnements et pannes aux frais du fournisseur (en site et hors site) en pièces et main d'œuvre ;
- Le déplacement sur site à ses frais pour la réparation ou la récupération et/ou le dépôt des équipements défaillants, ainsi que les frais de transport ;
- Toutes les dépenses, de quelque nature que ce soit, afférentes à la maintenance pour assurer la mise en service des équipements objet du présent marché ;
- La garantie contre tout vice de fabrication et/ou vice caché de chaque équipement livré ;
- La garantie contre tout non-fonctionnement dû à la configuration du matériel ;
- Le remplacement des équipements livrés en cas de non-conformité entre la configuration retenue dans l'offre et celle livrée par le fournisseur, ou en cas de panne de mise en service.
- Le délai maximal de réparation est de cinq (05) jours ouvrables (y compris le délai de récupération et de retour sur site).

2. Continuité de service et support technique

- Le fournisseur s'engage à assurer, durant la période de garantie, la continuité de service et le support technique permanent au profit des bénéficiaires des équipements.

- Ce support technique consiste notamment à :
 - o Assurer l'interface, en tant qu'interlocuteur unique, vis-à-vis des bénéficiaires concernant la déclaration des pannes ;
 - o Recevoir toutes les réclamations formulées par les bénéficiaires ;
 - o Orienter les appels vers les services compétents pour résoudre les pannes réclamées dans les meilleurs délais et conditions ;
- En cas de manquements ou de défaillances dûment constatés, imputés au fournisseur, le montant du préjudice subi sera défalqué de la retenue de garantie.

ARTICLE 8 : MODALITES, LIEUX ET CONDITIONS DE LIVRAISON

1. Modalités et lieux de livraison

La livraison, l'installation et la mise en service de l'équipement objet de la présente Demande de Devis devront être réalisées par les moyens propres du titulaire du marché à l'adresse suivante :

N° du Projet	Intitulé	Adresse
DD/SH/MCA-M/LI-58 B	Centre de tri Tatmine	Quartier Industrielle de Sidi Bernoussi, Casablanca

Les équipements livrés, installés et mis en service par le fournisseur doivent être accompagnés d'un bulletin de livraison établi en 3 exemplaires dont un exemplaire remis au représentant du fournisseur. Ce bulletin doit indiquer :

1. La date de livraison et installation ;
2. La référence au marché ;
3. L'identification du fournisseur ;
4. L'identification des équipements livrés (N° du marché, N° de l'article, désignation et caractéristique de l'équipement livré, quantité livrée..... etc).

Toute livraison, installation et mise en service de l'équipement doivent s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas selon un planning préétabli par le fournisseur et accepté par le maître d'ouvrage.

Le fournisseur s'engage à fournir :

- 1- les documents de mise en marche ;
- 2- un manuel d'utilisation ;
- 3- les documents de maintenance.

Ces documents doivent être rédigés en langue française.

Le fournisseur s'engage, pour tous les articles livrés, installés et mis en service réaliser des formations au profit du personnel chargé de l'exploitation des équipements objet desdits articles.

Avant de commencer la livraison des équipements objet de la présente Demande de Devis, les représentants désignés du maître d'ouvrage et du fournisseur devront tenir, **au plus tard deux semaines**

après notification de l'ordre de service, une première réunion de concertation et de cadrage pour discuter des plannings de livraison et des différentes opérations en relation avec le site concerné.

Avant toute livraison, installation et mise en service de l'équipement, le titulaire du marché doit faire parvenir un préavis d'au moins huit jours au maître d'ouvrage.

Chaque livraison devra être accompagnée de l'Attestation de Réception du Matériel (ARM) citée en annexe F, datée et mentionnant explicitement, la quantité et les caractéristiques du matériel livré.

Les Attestations de Réception du Matériel (ARM) seront établies en trois (3) exemplaires. Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

MCA-Morocco communiquera au prestataire les noms des membres du comité de réception des équipements pour le centre concerné, ces comités seront composés notamment des représentants de MCA-Morocco et des bénéficiaires du projet.

Ce comité de réception procédera sur site à la validation de la réception des équipements sur la base des spécifications indiquées dans l'annexe B.

Après validation de la réception, les ARM sont établis en 3 exemplaires dont un est conservé par le bénéficiaire du projet; 1 exemplaire est conservé par le fournisseur et le dernier est conservé par le représentant de MCA-Morocco.

2. Conditions de livraison

- Le prestataire garantit que les équipements objet du présent marché livrés sont neufs et dans des emballages adéquats, n'ont jamais été utilisés, et du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux.
- Le prestataire garantit en outre que les équipements livrés n'ont aucune défectuosité due à leurs conceptions, aux matériaux ou à tout acte ou omission du prestataire.
- La livraison des équipements se déroulera sur les lieux du bénéficiaire du projet en présence des représentants dûment habilités du Maître d'Ouvrage et du fournisseur après avoir effectué des vérifications qualitatives destinées à constater que les équipements répondent bien aux spécifications exigées par ce marché.
- Les livraisons, installations et mises en service seront effectuées par les fournisseurs à leur frais et sous leur responsabilité.
- Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre les équipements indiqués dans le marché ou entre la documentation technique communiquée et celles effectivement livrées, la livraison, l'installation et la mise en service sont refusées par le représentant du maître d'ouvrage et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou le cas échéant, pourvoir au remplacement des équipements non conformes. Les modifications, corrections, ou remplacements sont aux frais du fournisseur.
- Les frais de transport pour retour des équipements refusés resteront à la charge du fournisseur.
- Le retard engendré par le remplacement ou la correction des équipements jugés non conformes par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et la non-réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par elle-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel.
- Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement des équipements refusés, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.

- Le fournisseur devra assurer le transport et la livraison des équipements dans le lieu de la livraison précisé au niveau de l'article 8.
- Les opérations de transport, de chargement et de déchargement, sont à la charge exclusive du fournisseur et sont effectuées sous sa responsabilité.
- Les frais accessoires, frais d'expédition, frais de transport, frais d'installation et de mise en service etc. seront à la charge du fournisseur.
- Tous les frais résultants de la détérioration des équipements objet de la présente Demande de Devis, imputables au transport et au chargement/déchargement ou autre, seront à la charge du fournisseur ;
- Les recours éventuels contre les compagnies de transport seront également à la charge du fournisseur.

ARTICLE 9 : DELAI DE LIVRAISON ET PENALITES POUR RETARD

Le fournisseur devra livrer tous les équipements dans un délai de **1 mois 15 jours au maximum.**

Le délai de livraison comprend l'installation, la mise en marche des équipements en présence des bénéficiaires et éventuellement la formation du personnel d'exploitation conformément à ce qui précède.

Ce délai court à partir du lendemain de la date de notification du ou des ordres de service prescrivant le commencement de la livraison, de l'installation et de la mise en service des équipements y afférentes ou de la date prévue par lesdits ordres de services.

A défaut d'avoir terminé la livraison, la mise en service et la réalisation de la formation le cas échéant, des équipements dans les délais prescrits, il sera appliqué au fournisseur une pénalité par jour calendaire de retard de 3 ‰ (trois pour mille) du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 10 % du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après une mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives prévues par la présente Demande de Devis.

ARTICLE 10 : DEFECTUOSITE / REJET

Si les équipements livrés et installés appellent à des réserves ou ne répondent pas entièrement aux spécifications techniques du marché, le représentant du maître d'ouvrage en prononcera le rejet pur et simple.

Les délais ouverts alors au titulaire du marché pour présenter des nouveaux équipements ne constituent pas par eux-mêmes une justification valable d'une prolongation des délais de livraison.

ARTICLE 11 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

MCA-Morocco communiquera au prestataire, selon le cas, les noms des membres du comité de réception provisoire ou définitive des équipements pour chaque institut de formation, ces comités seront composés notamment des représentants de MCA-Morocco et des bénéficiaires du projet.

Les membres du comité de réception (provisoire/définitive) des équipements désignés par MCA s'assurent, en présence du fournisseur ou de son représentant, de la conformité des équipements aux spécifications techniques de **l'Annexe B**.

Les équipements livrés et installés, sont soumis à des vérifications destinées à constater la conformité à tous égards des caractéristiques des équipements livrés et installés aux descriptions et caractéristiques associées indiquées à **l'Annexe B** ou par comparaison avec les fiches techniques de la documentation technique.

Après validation de la réception (provisoire/définitive), les ARM sont établies en 3 exemplaires dont un est conservé par le bénéficiaire du projet ; 1 exemplaire est conservé par le fournisseur et le dernier est conservé par le représentant de MCA-Morocco.

Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception (provisoire/définitive).

Après réception des Attestations de Réception du Matériel (ARM), MCA-Morocco établit un procès-verbal de réception provisoire.

La réception définitive est prononcée après l'expiration du délai de garantie fournisseur qui commence à courir à partir de la date de signature de la réception provisoire pour une durée de douze (12) mois.

Si MCA-Morocco l'estime nécessaire, elle soumettra au Fournisseur un avenant ayant pour objet le transfert au Gouvernement du Royaume du Maroc ou toute entité ou personne morale relevant de celui-ci, conformément au plan de clôture du Compact, les droits et les engagements du Maître d'Ouvrage, relatifs au présent Contrat, qui ne sont pas encore échus ou réalisés à la date d'expiration du Compact du 31 mars 2023.

Le Contrat sera alors prolongé par avenant, le cas échéant, de la durée nécessaire à la réalisation des prestations objet du présent Contrat, non encore réalisées ou échues, à la date de clôture du Compact.

Le Fournisseur ne pourra pas refuser un tel avenant.

ARTICLE 12 : ATTRIBUTION DES OFFRES

Les offres devront répondre aux critères suivants :

- a) Critères de conformité administrative : attestations, durée de validité du devis (voir l'article 5 de cette présente Demande de Devis).
- b) Critères de conformité avec les besoins exprimés (description et spécifications/conditions) à **l'Annexe B** de cette Demande de Devis.
- c) Toutes les Offres **substantiellement conformes** sont comparées pour déterminer quelle Offre est évaluée la moins disante.

d) Critère financier

Le marché sera attribué à l'offre évaluée la moins-disante conforme pour l'essentiel pour l'ensemble des articles parmi les soumissions ayant satisfait à l'ensemble des critères de conformité.

L'examen du Prix comprend également une détermination du caractère raisonnable du prix conformément aux Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC.

Le taux de conversion est : le cours de référence moyen de Bank Al Maghrib 28 jours précédant la date de soumission de l'offre.

Les Soumissionnaires peuvent contester les résultats d'une procédure de passation de marchés conformément aux règles prévues dans le Système de contestation des Soumissionnaires mis en place par l'Agence MCA-Morocco et approuvé par la MCC. Les règles et dispositions qui régissent le Système de contestation des Soumissionnaires sont publiées sur le site web de l'Agence MCA-Morocco : <https://www.mcamorocco.ma/sites/default/files/documents/BCS%20V2%20April%202019.pdf> .

ARTICLE 13 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué, selon le tableau ci-dessous, dans les trente (30) jours à compter de la date de réception par l'Agence MCA-Morocco d'une facture valide et correcte libellée au nom de l'« Agence MCA-Morocco ».

Un procès-verbal de réception sera établi et dûment signé par le Directeur du projet (ou de la personne qui sera désignée par lui).

Livraison	Pourcentage
A la réception provisoire après livraison, installation et mise en service de tout le matériel	90%
A la réception définitive qui se prononce après le délai de garantie du fournisseur qui est de 12 mois	10%*

** Cette retenue peut être libérée contre une caution bancaire*

ARTICLE 14 : DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Des éclaircissements peuvent être demandés par courrier électronique à l'adresse **procurement@mcamorocco.ma**, au plus tard le **23 janvier 2023**, afin que des réponses puissent être fournies à tous les Soumissionnaires enregistrés au plus tard le **25 janvier 2023**.

Votre devis doit être soumis au plus tard le **02 février 2023 avant 23h00mn** suivant le lien ci-après :

<https://www.dropbox.com/request/SQPGo8M8OnvbxEScxr0>

Agent de passation de marchés

Pour le compte de l'Agence MCA-Morocco

Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales
de l'Education - Formation,

Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE, Hay Riad, Rez-de-chaussée,

Bureau de l'Agent de passation des marchés,

Rabat- Maroc

procurement@mcamorocco.ma

En vous priant d'agréer, Monsieur/Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Mme Malika LAASRI
Directrice Générale
Agence MCA-Morocco

ANNEXE A : Cadre de Bordereaux des Prix Estimatifs et quantitatifs

N°	Désignation	Qté	Prix unitaire HTVA HDD MAD/USD (Devise à préciser)	Prix total HTVA HDD MAD/USD (Devise à préciser)
1	Chariot Elévateur Électrique	1		
2	Transpalette Manuelle	1		
Montant total HTVA HDD				
Montant de la TVA				
Droits de douanes				
Montant Total TTC				

ANNEXE B : Bordereau Technique Détaillé

N°	Désignation	Caractéristiques techniques minima exigées
1	Chariot Elévateur Électrique	<p>Chariot Elévateur Electrique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité de charge : min 1500 kg - Centre de charge : min 500 mm - Largeur totale : min 1000 mm - Hauteur du protège-conducteur : min 1900 mm - Hauteur de mât baisse : min 2100 mm - Levée libre : min 1500 mm - Longueur jusqu'à la face de la fourche : min 1200 mm - Tension/Capacité (valeurs nominales sur 5 heures): Min 4/280 V/Ah - Max 48/370 V/Ah5 - Pneumatique pleins standard - Etanche et résistant à l'eau (travail extérieur et intérieur), <p>Moteurs électriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entraînement : min 4,9x2 Kw - Chargement / Manipulation : min 9,2 Kw - Consommation d'énergie (VDI Cycle) : 3,4 KWh/h à 4,3 KWh/h - Batterie 48 V 500 AH + Chargeur 380V triphasé - Consommation d'énergie (VDI 60 sec Cycle) : Min 3,2 KWh/h - max 4 KWh/h - Efficacité énergétique : min 7h15min. <p>Equipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Siège conducteur avec ceinture. - Système de détection de la présence de l'opérateur (Système (OPS)), - Alimentation de secours, - Bouton d'arrêt d'urgence, - Capteur de choc - Connecteurs et câbles. - Fourniture et installation d'une borne de chargement y/c tout équipements y afférente
2	Transpalette Manuelle	<p>Transpalette Manuelle :</p> <p>Capacité de charge (kg) min 2 500 Centre de gravité (mm) min 600 Empattement (mm) environ 1 218 ROUES Nylon dimensions minimales : 200x50 – 80x93 - 2/2 Bande roulement/début (mm) environ 130 Bande roulement/fin (mm) environ 360 Levée min 115mm Barre de traction en hauteur environ 1 230mm Hauteur de fourche abaissée environ 85 mm Longueur totale environ 1 545mm Longueur face aux fourches environ 395mm Largeur hors tout environ 524mm Dimension des fourches (mm) environ 48-160/1150 Distance entre les fourches ext/int environ 524 – 262mm Garde au sol, centre de l'empattement environ 37mm Largeur d'allée environ 1 810mm Angle de braquage environ 1 335mm</p>

ANNEXE C

Conditions générales du Bon de commande :

- 1. PRIX.** Tous les prix sont fermes et non révisables, sauf accord préalable à l'écrit.
- 2. FRAIS SUPPLEMENTAIRES.** Aucun frais d'aucune sorte ne sera autorisé sauf accord spécifique de l'Agence MCA-Morocco à l'écrit.
- 3. MODIFICATIONS.** Aucune modification de ce Bon de commande n'engagera l'Agence MCA-Morocco, sauf si la modification est convenue par l'intermédiaire d'un avis de modification formel du Bon de commande de la part de l'Agence MCA-Morocco.
- 4. GARANTIE.** Le Fournisseur garantit que, pour une période de douze (12) mois, les marchandises sont exemptes de défauts de conception, de matériel et de fabrication et fonctionnent conformément aux spécifications. L'Agence MCA-Morocco doit aviser le Fournisseur de tout manquement aux garanties précédentes et le Fournisseur, à ses frais, réparera ou remplacera au plus vite ces produits défectueux.
- 5. ACCORD ET MODIFICATION.** Ce Bon de commande constitue l'intégralité de l'accord entre les parties, et aucune obligation non écrite dans l'accord leur est obligatoire. Aucune modification de l'une quelconque des dispositions ne sera obligatoire, sauf en cas d'accord au préalable écrit et signé par l'Agence MCA-Morocco.
- 6. SOUS-TRAITANCE.** Le Fournisseur ne doit pas sous-traiter ni déléguer les performances demandées en vertu du présent Bon de commande sans le consentement écrit préalable de l'Agence MCA-Morocco.
- 7. FORCE MAJEURE.** Tout retard ou défaillance de l'une ou l'autre des parties pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la présente loi doit être justifié s'il est causé par un événement ou une circonstance raisonnablement indépendante de la volonté de cette partie et qui n'est pas de sa faute, pourvu que l'intéressée en donne un préavis écrit dans les cinq (5) jours. Au cours de la période de retard par le Fournisseur, l'Agence MCA-Morocco peut acheter des biens provenant d'autres sources et réduire les quantités du calendrier du Fournisseur sans aucune responsabilité de l'Agence MCA-Morocco, ou demander au Fournisseur de fournir les marchandises provenant d'autres sources selon les quantités demandées par l'Agence MCA-Morocco
- 8. LIVRAISON.** Sauf dans les cas prévus ci-après, la livraison doit être faite conformément au délai indiqué dans le présent bon de commande et l'Agence MCA-Morocco se réserve le droit d'annuler la commande si la livraison n'est pas effectuée comme indiqué. Si le Fournisseur a des raisons de croire que les livraisons ne seront pas effectuées comme demandé dans le bon de commande de l'Agence MCA-Morocco, le Fournisseur doit fournir un avis écrit indiquant la cause et la période de ce retard prévu.
- 8.1 PENALITE DE RETARD SUR LA LIVRAISON :** Si le délai de livraison n'est pas respecté, une pénalité par jour ouvrable de retard égale à trois millièmes (3‰) du montant total HTVA du présent bon de commande, sera retenue jusqu'à hauteur de 10% du montant total HTVA.
Une fois ce maximum atteint, l'Agence MCA-Morocco pourra choisir de résilier le présent bon de commande
- 9. RÉSILIATION PAR CONVENANCE.** MCA-Morocco peut résilier ce contrat par un avis écrit en tout ou en partie, lorsqu'il est dans l'intérêt de l'Agence MCA-Morocco de le faire. Si ce contrat est ainsi résilié, le Fournisseur et l'Agence MCA-Morocco peuvent convenir du montant à payer au Fournisseur en raison de cette résiliation.
- 10. DÉFAUT.** L'Agence MCA-Morocco peut, par avis écrit, résilier tout ou partie du présent contrat:
 - Si le Fournisseur omet de livrer des marchandises ou d'effectuer des services dans le délai spécifié où
 - Si le Fournisseur omet d'effectuer toute autre exigence du présent bon de commande et ne remédie pas à ce défaut dans les dix (10) jours suivant la réception de l'avis de l'Agence MCA-Morocco, précisant cette défaillance.
- 11. RESPONSABILITÉ POUR BLESSURES.** Le Fournisseur doit indemniser l'Agence MCA-Morocco contre toute responsabilité pour toute lésion corporelle et dommages matériels causés par les biens ou services effectués par le Fournisseur.
- 12. AUCUNE DEROGATION.** Le non-respect par l'Agence MCA-Morocco de l'une des dispositions ne renonce ni à ces dispositions ni au droit de l'Agence MCA-Morocco de faire respecter toutes ces dispositions.
- 13. LOI APPLICABLE ET FORUM.** Cette commande doit être interprétée conformément à la loi et sera régie par la loi du Maroc.
- 14. CONFORMITE AVEC LA LOI.** Le Fournisseur accepte de se conformer aux dispositions de toutes les lois et ordres fédérales et locales actuelles et futures ainsi que toutes les autres règles et règlements applicables à cette commande et sa performance.

15. FACTURATION. Le Fournisseur présentera après la livraison et acceptation par les ARM signées sa facture pour paiement conformément aux conditions de paiement.

16. PAIEMENT. Après la réception, en bon état, de tous les biens et services spécifiés dans le bon de commande, le paiement se fera dans un délai de 30 jours à partir de la réception d'un dossier de paiement comprenant la facture complète et validée par MCA-Morocco.

17. REPARATIONS. Si l'un des biens est trouvé d'être défectueux, dans un délai raisonnable, après la livraison à l'Agence MCA-Morocco, l'Agence MCA-Morocco aura le droit de rejeter et de renvoyer ces biens à la charge du fournisseur et d'en déduire le coût de sa facture.

ANNEXE D : Bordereau de l'Offre Technique

Ce tableau donne le cadre de soumission de l'Offre technique

N°	Désignation	Caractéristiques techniques minima exigées	Caractéristiques techniques proposées par le soumissionnaire	Modèle et marque proposés
1	Chariot Elévateur Électrique	<p>Chariot Elévateur Electrique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité de charge : min 1500 kg - Centre de charge : min 500 mm - Largeur totale : min 1000 mm - Hauteur du protège-conducteur : min 1900 mm - Hauteur de mât baisse : min 2100 mm - Levée libre : min 1500 mm - Longueur jusqu'à la face de la fourche : min 1200 mm - Tension/Capacité (valeurs nominales sur 5 heures): Min 4/280 V/Ah - Max 48/370 V/Ah5 - Pneumatique pleins standard - Etanche et résistant à l'eau (travail extérieur et intérieur), <p>Moteurs électriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entraînement : min 4,9x2 Kw - Chargement / Manipulation : min 9,2 Kw - Consommation d'énergie (VDI Cycle) : 3,4 KWh/h à 4,3 KWh/h - Batterie 48 V 500 AH + Chargeur 380V triphasé - Consommation d'énergie (VDI 60 sec Cycle) : Min 3,2 KWh/h - max 4 KWh/h - Efficacité énergétique : min 7h15min. <p>Equipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Siège conducteur avec ceinture. - Système de détection de la présence de l'opérateur (Système (OPS)), - Alimentation de secours, - Bouton d'arrêt d'urgence, - Capteur de choc - Connecteurs et câbles. - Fourniture et installation d'une borne de chargement y/c tout équipements y afférente 		
2	Transpalette Manuelle	<p>Transpalette Manuelle :</p> <p>Capacité de charge (kg) min 2 500 Centre de gravité (mm) min 600 Empattement (mm) environ 1 218 ROUES Nylon dimensions minimales : 200x50 – 80x93 - 2/2 Bande roulement/début (mm) environ 130 Bande roulement/fin (mm) environ 360 Levée min 115mm Barre de traction en hauteur environ 1 230mm Hauteur de fourche abaissée environ 85 mm Longueur totale environ 1 545mm Longueur face aux fourches environ 395mm Largeur hors tout environ 524mm Dimension des fourches (mm) environ 48-160/1150 Distance entre les fourches ext/int environ 524 – 262mm Garde au sol, centre de l'empattement environ 37mm Largeur d'allée environ 1 810mm Angle de braquage environ 1 335mm</p>		

Annexe E :
MODELE D'ENGAGEMENT
POUR ASSURER LE SERVICE APRES VENTE

Je soussigné,, agissant au nom et pour le compte de la société,
« adresse »

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés

Après avoir pris connaissance des prestations exigées par le cahier des prescriptions spéciales de l'appel d'offresen matière de service après-vente.

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les conditions d'exécution de ces prestations, je m'engage à assurer le service après-vente pour le marché Aussi bien pendant la période de garantie qu'ultérieurement et ce, conformément aux prescriptions du dossier d'appel d'offres et à la proposition faite dans mon offre financière.

Afin de faciliter l'analyse technique de la documentation, le candidat est tenu de répondre aux spécifications demandées dans l'ordre, de la façon la plus claire et la plus exhaustive possible ;

ANNEXE F : ATTESTATION DE RECEPTION DU MATERIEL

Je soussigné, (Nom, Prénom et qualité).....

..... atteste la livraison, l'installation et la mise en marche des équipements cités ci-dessous destinés au projet n° X

objet du contrat n° X, issu de la Demande de Devis n° et conclu avec le fournisseur

Ladite prestation a fait l'objet d'un examen de conformité par un comité de réception composé de :

- Le représentant de l'Agence MCA-Morocco :

.....

- Le(s) représentant(s) de l'entité bénéficiaire :

.....

Tableau des équipements livrés

Lot n°	N° de l'article	Désignation de l'article	Quantité	N° Inventaire

Fait à, le :

Cachet et signature du Fournisseur

Cachet et signature du